UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1929-1930

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Etudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " Société des Amis de la Faculté de Pharmacie de Paris ".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
1930

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

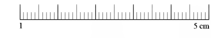
DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1929-1930

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1930



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)

BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE......	30 francs par an	(rachat	300 francs).
— DONATEUR	100 —	—	—	1.000 —
— BIENFAITEUR ...	500 —	—	—	5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à Mr le Dr Bousquet, 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) [téléphone : Élysées, 14-86].

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ (1926-1930)

I. — Construction du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (par souscription).

II. — Fondation des bourses annuelles :

Antoine Girard (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).

Ferdinand Roques (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un Laboratoire de la Faculté).

III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.

IV. — Souscription pour les Laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 fr.

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O ✵, I ✿.
PERROT, *Assesseur*, O ✵, I ✿.
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✵, I ✿.

PROFESSEURS

MM. RADAIS, O ✵, I ✿......	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, Membre de l'Institut, G O ✵, I ✿.....	Chimie organique.
PERROT, O ✵, I ✿.....	Histoire naturelle des médicaments
COUTIÈRE, O ✵, I ✿...	Zoologie.
GRIMBERT, ✵, I ✿.....	Chimie biologique.
LEBEAU, O ✵, I ✿.....	Pharmacie chimique.
N.........	Hydrologie et Hygiène.
GUERBET, ✵, I ✿......	Toxicologie.
BOUGAULT, ✵, I ✿....	Chimie analytique.
GORIS, ✵, I ✿..... ...	Pharmacie galénique.
GUERIN, ✵, I ✿......	Botanique générale.
TASSILLY, ✵, I ✿....	Physique.
DAMIENS, ✵, I ✿.	Chimie minérale.

Professeur honoraire: M. VILLIERS, ✵, I ✿.

CHARGÉS DE COURS

MM SOMMELET, ✵, I ✿.....	Minéralogie.
Marc HONNORAT, ✵, I ✿.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✵, I ✿........ .	Cryptogamie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✵, I ✿.	MM. PICON, I ✿.
LUTZ, ✵, I ✿.	FABRE, I ✿.
LAUNOY, O ✵, I ✿.	MASCRÉ, I ✿.
HÉRISSEY, O ✵, I ✿	BACH, I ✿.
DELABY, ✵, I ✿.	FLEURY, I ✿.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. N......., ✠, I ✪........	Chimie générale.
FLEURY, I ✪........	Agrégés, chargés des travaux de chimie analytique.
FABRE, I ✪........	
SOUÈGES, I ✪........	Micrographie.
LEROUX, I ✪........	Physique.
DEVAL, I ✪........	Microbiologie.
HÉRISSEY, O ✠, I ✪.	Agrégés chargés des travaux généraux de 4e année.
DELABY, ✠, A ✪....	
PICON, I ✪........	

Bibliothécaire en chef : M. BEAULIEUX, I ✪.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 12 juillet 1930, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. RADAIS, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1930.

M. le Doyen a rappelé le geste généreux d'un de nos anciens confrères et amis L. Lafay, pharmacien à Paris, ancien élève de la Faculté, qui a bien voulu nous léguer une somme de 100.000 francs, dont les revenus sont partagés, chaque année, entre l'élève de 4e année qui a obtenu la médaille d'or et celui de 3e année qui remporte le prix des travaux pratiques de chimie analytique.

Il rappelle en outre que certains spécialistes ou fabricants de produits pharmaceutiques veulent bien, depuis quelque temps déjà, et par l'intermédiaire de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, doter nos prix de Travaux pratiques de sommes importantes.

C'est ainsi que la maison Adrian, M. Henry Rogier, l'Office Commercial pharmaceutique, le Comptoir National de la Pharmacie française, MM. Couturieux, Comar et Cie,

veulent bien mettre à notre disposition des sommes qui, variant de 500 à 1.000 et 4.000 francs, nous permettent d'agrémenter nos modestes médailles.

C'est grâce à l'obligeance du Comptoir national de la pharmacie française que les prix de Travaux pratiques, (chimie des essais, chimie alimentaire, chimie biologique) ont pu être organisés et dotés de prix importants.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'État*, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Fabre, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1930.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, par M. Radais, doyen de la Faculté, assisté de M. Dursent, secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

ANNÉE SCOLAIRE 1929-1930

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

M. Vialard-Goudon (Abel), né le 5 juillet 1910, à Frondenac (Gironde).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Bloch (Georges), né le 20 octobre 1898, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mentions honorables.

Mlles Portier (Geneviève), née le 4 septembre 1909, à Paris.
Beauquesne (Lucienne), née le 21 juin 1910, à Noisy-le-Sec (Seine).
M. Gillet (André), né le 12 janvier 1912, à Charleville (Ardennes).
Mlle Traon (Hélène), née le 21 juin 1911, à Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère).

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

M. Lardé (Raymond), né le 31 octobre 1908, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Bermond (André), né le 18 août 1910, à Nice (Alpes-Maritimes).

Mentions honorables.

MM. Geneslay (Georges), né le 30 novembre 1908, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados).
Raoul (Yves), né le 28 juillet 1910, à Paris.

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres).

M. Harlay (Victor), né le 29 juillet 1908, à Charleville (Ardennes).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Poirrier (René), né le 8 février 1906, à Levallois-Perret (Seine).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix
(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

Mlle Dumoulin (Denise), née le 29 janvier 1907, à Anzin (Nord).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Franc (Jean), né le 8 juin 1908, à Paris.

Mentions honorables.

Mlles Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Régnier (Marie), née le 13 juillet 1904, à Cherbourg (Manche).
M. Bussit (Jacques), né le 7 mars 1908, à Montluçon (Allier).

II. — PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

M. Lemaur (Robert), né le 29 juillet 1909, à Boissise-la-Bertrand (Seine-et-Marne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

Mlle Autier (Geneviève), née le 26 juin 1908, à Anizy-le-Château (Aisne).

Mentions honorables.

Mlle Cattaert (Marcelle), née le 11 septembre 1909, à Lille (Nord).

MM. Cochois (Gilbert), né le 13 avril 1902, à Meaux (Seine-et-Marne).

Gillet (André), né le 12 janvier 1912, à Charleville (Ardennes).

Mlle Levet (Madeleine), née le 5 décembre 1910, à Makieroka (Russie).

MM. Reusse (Jean), né le 2 juillet 1910, à Beauvais (Oise).

Yvonneau (Charles), né le 9 décembre 1905, à Blois (Loir-et-Cher).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

M. Joullie (Émile), né le 24 août 1907, à la Rochelle (Charente-Inférieure).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

Mlle Bazille (Suzanne), née le 16 janvier 1910, à Paris.

Mention honorable.

M. Lhuillier (Maurice), né le 24 janvier 1901, à Paris.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.900 francs représentant les arrérages du prix LAFAY.*

M. Gallais (Fernand), né le 3 mai 1908, à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par M. COUTURIEUX.*

M. Bardou (Pierre), né le 17 mars 1908, à Montluçon (Allier).

Mentions honorables.

Mlle Rollen (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

MM. Zeboulloum (Néssin, Jules), né le 28 février 1906, à Sousse (Tunisie).

Barbier (Pierre), né le 10 mai 1901, à Eaubonne (Seine-et-Oise).

Mlle Maillard (Hélène), née le 12 décembre 1907, à Montbéliard (Doubs).

M. Poirrier (René), né le 8 février 1906, à Levallois-Perret (Seine).

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison COMAR et le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

M. Poirrier (René) né le 8 février 1906, à Levallois-Perret (Seine)

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison COMAR et le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Mlle Lacan (Henriette), née le 16 février 1907, à Saint-Georges-de-Luzençon (Aveyron).

Mentions honorables.

M. Harlay (Victor), né le 29 juillet 1908, à Charleville (Ardennes).

Mlles Maronnet (Raymonde), née le 11 mai 1907, à Puteaux.

Rollen (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

M. Morice (Rémy), né le 5 février 1907, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

Mlle Pinguet (Andrée), née le 4 février 1902, à Saint-Mandé (Seine).

Mentions honorables

Mlles Blaignan (Suzanne), née le 6 août 1901, à Boulogne (Haute-Garonne).

Fourment (Christiane), née le 21 juin 1908, à Wimereux (Pas-de-Calais).

M. Segard (Charles), né le 22 novembre 1906, à Paris.

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Ex æquo. MM. Boizard (Joseph), né le 7 décembre 1902, à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre).
Masson (Jacques), né le 17 novembre 1906, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Longuevalle (Claire), née le 22 mars 1907, à Lille (Nord).

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Ex æquo
- Mlle Guillon (Renée), née le 2 décembre 1905, à Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).
- M. Galimard (Jacques), né le 19 février 1908, à Semur (Côte-d'Or).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Boizard (Joseph), né le le 7 décembre 1902, à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Galimard (Jacques), né le 19 février 1908, à Semur (Côte-d'Or).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Goursat (Justin), né le 13 novembre 1900, à Angoulême (Charente).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

Mlle Bazille (Suzanne), née le 16 janvier 1910, à Paris.

Deuxième prix (400 francs).

M. Raoul (Yves), né le 28 juillet 1910, à Paris.

B) PRIX DESPORTES

Mlle Rollen (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

C) PRIX FLON

Ex æquo
- MM. Desgrez (Pierre), né le 6 janvier 1909, à (Paris).
- Ginestet (Jean), né le 20 juin 1904, à Marcillac (Aveyron).

D) PRIX LAILLET

Mlle Dumerc (Suzanne), née le 10 mai 1898, à Lormes (Nièvre).

E) PRIX LAROZE

M Leboucq (Jean), né le 25 août 1899, à Falaise (Calvados).

F) PRIX LEBEAULT

Mlle Rollen (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

Rapport de M. René Fabre,

AGRÉGÉ

SUR LES CONCOURS DE PRIX
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1929-1930

MONSIEUR LE DOYEN,
MESSIEURS,

Vous m'avez confié le soin de rédiger le rapport général des prix de la Faculté, à la suite des concours de l'année scolaire 1929-1930 ; je tiens à vous dire combien j'en ai été honoré, et à vous assurer de mes sentiments de vive reconnaissance.

La lecture du palmarès est toujours réconfortante ; elle permet de vérifier que les étudiants ont profité de l'enseignement de leurs maîtres, et rien n'est plus agréable que de constater que nos élèves ont été intéressés par nos démonstrations et en ont tiré le meilleur profit.

L'élite de nos étudiants qui concourt aux prix de la Faculté, en remettant de bonnes compositions, et en effectuant des épreuves pratiques satisfaisantes, donne, j'en suis sûr, à leurs professeurs la preuve manifeste de la haute tenue et de la clarté de leur enseignement.

Je me propose donc de vous donner lecture du palmarès, me réservant ensuite le soin de dégager quelques conclusions des résultats obtenus dans les diverses épreuves.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. Coutière, Guérin, Damiens

Onze candidats ont pris part aux épreuves écrites, neuf à l'épreuve pratique, huit à l'épreuve de reconnaissance.

Les questions posées ont été les suivantes :

a) Épreuves écrites.

1° Physique : *Loi de Mariotte. — Enoncé et vérification expérimentale* ;

2° Chimie : *Les composés oxygénés du phosphore* ;

3° Botanique : *Ovule. — Développement et constitution au moment de la fécondation chez les Gymnospermes et les Angiospermes* ;

4° Zoologie : *Trématodes.*

b) Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange contenant : nitrate d'aluminium, de baryum, de strontium, de magnésium et de potassium.

Le jury a constaté avec regret que l'épreuve de reconnaissance était particulièrement faible en botanique et en zoologie. Les candidats paraissent avoir négligé cette partie de leur préparation, sur l'importance de laquelle leur attention est cependant attirée de façon constante. Un seul d'entre eux a mérité une note supérieure à la moyenne en botanique.

D'autre part, l'ensemble des notes est faible, comparativement aux années précédentes.

Le jury a décidé d'accorder le premier prix à M. VIALARD (70 points sur 100), le second prix à M. BLOCH (66 points).

Quatre mentions sont attribuées à Mlle PORTIER (65 points), Mlle BEAUQUESNE (61 points), Mlle GILLET (60 points), Mlle TRAON (59 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury : MM. RADAIS, BÉHAL, LEBEAU.

Neuf candidats ont abordé le concours et cinq d'entre eux ont subi la totalité des épreuves.

a) Épreuves écrites.

1° CHIMIE ORGANIQUE : *Carbures acycliques diéthyléniques — Valence partielle* ;

2° PHARMACIE CHIMIQUE : *Acide tartrique et tartrates en pharmacie* ;

3° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Eau distillée de laurier-cerise ; dosage des constituants* ;

4° BOTANIQUE : *Les canaux sécréteurs.*

b) Épreuves pratiques.

1° *Degré chlorométrique d'un chlorure de chaux par la méthode de* BUNSEN ;

2° *Détermination qualitative des éléments d'une solution contenant : arséniate de potassium, chlorure de cadmium, carbonate de baryum, carbonate de calcium* ;

3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale.*

Le jury propose de déeerner le premier prix à M. Lardé (76 points), le second prix à M. Bermond (75 points), une première mention à M. Geneslay (70 points), une seeonde mention à M. Raoul (68 points).

TROISIÈME ANNÉE

Jury : MM. Bougault, Goris, Lutz.

Quatre candidats se sont présentés. Deux ont subi la totalité des épreuves.

a) Épreuves écrites.

1° Chimie analytique : *Recherche du mouillage du lait* ;

2° Pharmacie galénique : *Essences de cannelle et de girofle* ;

3° Pharmacie chimique : *Eau oxygénée, peroxydes et persels employés en pharmacie* ;

4° Matière médieale : *Fleurs et sommités fleuries des Synanthérées employées en pharmacie.*

b) Épreuve orale.

Les Agaricinées leucosporées.

c) Épreuves pratiques.

1° Physique : *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique* α D *d'un corps solide actif sur la lumière polarisée. Opérer en solution aqueuse sur un tube de 2 décimètres* ;

2° Micrographie : *Étude histologique d'une tige d'*Eucalyptus globulus ;

3° Reconnaissance *de 10 produits galéniques, de 10 produits chimiques et de 20 produits de matière médicale.*

Les notes obtenues par les candidats au cours des diverses épreuves, ont fourni un total de 86 points pour M. Harlay et de 66 points pour M. Poirrier.

En conséquence le jury propose d'attribuer une première médaille à M. Harlay et une deuxième médaille à M. Poirrier.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. Radais, Grimbert, Guerbet.

Sept candidats se sont présentés et cinq ont pris part à toutes les épreuves.

a) **Épreuves écrites.**

1° Toxicologie : *Toxicologie du gaz d'éclairage* ;

2° Hydrologie et hygiène : *Les halogènes dans les eaux. — Recherche et dosage* ;

3° Chimie biologique : *Urée. — Son origine. — Son dosage dans les différents liquides de l'organisme* ;

4° Microbiologie : *Le Staphylocoque doré. — Morphologie. — Biologie.*

b) **Épreuves pratiques.**

1° Bromatologie : *Essai qualitatif et quantitatif d'un échantillon d'alcool. — Dosage de l'azote total dans une farine* ;

2° Essai de médicaments : *Diagnose d'un médicament* (*Sulfonal*) ;

3° Chimie biologique : *a*) *Dosage de l'urée, du sucre et de l'albumine dans le liquide céphalo-rachidien. — b*) *Analyse toxicologique d'un sel ayant entraîné la mort à dose purgative* ;

4° Microbiologie : *a) Examen cytobactériologique d'un produit pathologique. — b) Détermination d'une bactérie en culture (Tube* Veillon *et tube* Vignal*). — c) Détermination d'un mélange de bactéries en culture. — d) Détermination d'une mucorinée. — e) Détermination de l'agglutinine spécifique d'un sérum.*

Sur 100 points maximum ont obtenu : Mlle Dumoulin : 78 points, M. Franc : 74 points, Mlle Blot (Odile) : 70 points, Mlle Régnier : 65 points, M. Bussit : 63 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes : premier prix : Mlle Dumoulin ; deuxième prix : M. Franc ; première mention : Mlle Blot ; deuxième mention : Mlle Régnier ; troisième mention : M. Bussit.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Quarante élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; trente-trois se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels dissous renfermant : sulfates de manganèse, de zinc et de magnésium. Acide bromhydrique, trace d'acide chlorhydrique ;*

2° *Préparation du bromure d'éthylène, du bioxyde et du nitrate de plomb.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Assistants ;

2° des notes obtenues aux revues de produits, 3° des résultats des concours de l'année ; 4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats au cours des travaux pratiques de l'année, est de 220 points, le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points, soit au total 300 points.

Le Jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Lemaur (278 points 5) ;

Une deuxième médaille à M. Autier (278 points) ;

Six mentions honorables à : MM. Cattaert, Cauchois, Gillet (277 points) ; MM. Levet, Reusse, Yvonneau (276 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur les 13 élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, 11 se sont présentés et ont effectué la première épreuve.

Déterminer la densité d'un liquide (Ether) par la méthode du flacon. Opérer à la température du laboratoire (la densité de l'eau à cette température est 0,997956).

A la suite de cette épreuve, six candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive.

Déterminer par dosage polarimétrique, en utilisant un tube de 2 décimètres, le poids de glucose contenu dans 1 litre de solution. On lira la déviation : 1° en degrés d'arcs et minutes ; 2° en divisions saccharimétriques. On déduira des résultats obtenus, la valeur en glucose de la division saccha-

rimétrique. Le pouvoir rotatoire spécifique du glucose est $\alpha\ D = + 52^\circ\ 50$.

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

M. Joullié (180 points), Mlle Bazille (177 points), M. Lheillier (174 points), M. Volkringer (165 points 5), M. Antoine (161 points 5), Mlle Zapp (151 points 5).

Le concours dans son ensemble a été très satisfaisant. En conséquence, le jury propose d'attribuer une première médaille à M. Joullié, une deuxième médaille à Mlle Bazille et une mention honorable à M. Lhuillier.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Sur les 20 élèves convoqués au concours final, en raison de leurs notes antérieures, quinze se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative d'une solution renfermant : mercure, calcium, magnésium, lithium, acide chlorhydrique, acide iodhydrique, acide acétique, acide cyanhydrique* ;

2° *Dosage du saccharose et du glucose contenus dans une solution.*

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Assistants, des résultats des analyses effectuées au cours de l'année et des notes d'interrogation (maximum 120 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum 40 points). Le maximum total est donc de 160 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Gallais (139 points) ;
Une deuxième médaille à M. Bardou (137 points) ;
Cinq mentions honorables à : Mlle Rollen (136 points 5), M. Zebouloum (136 points 5), M. Barbier (131 points), Mlle Maillard (130 points 5) et M. Poirrier (129 points).

MICROGRAPHIE

Trente élèves ont été invités à prendre part au concours ; dix-sept se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Étude et détermination d'une tige d'Apocynacée* (Nerium Oleander) ;

2° *Examen d'une poudre de noix vomique, additionnée de corozo, d'écorce de chêne, d'amidons d'avoine et de tapioca.*

Le classement des élèves a été fait en tenant compte : 1° des notes de travail et de cahier obtenues au cours des travaux pratiques (maximum 100 points) ; 2° des notes obtenues au concours de fin d'année (maximum 50 points) ; 3° des notes obtenues au concours final (50 points ; soit, au total, un maximum de 200 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à M. Poirrier (185 points).
Une deuxième médaille à Mlle Lacan (182 points).
Trois mentions honorables : M. Harlay (177 points), Mlle Maronnet (173 points), et Mlle Rollen (169 points),

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Seize candidats désignés par leurs notes antérieures se sont présentés. Quatorze ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comprenaient :

1° *Examen cytologique d'un crachat renfermant du bacille tuberculeux du* Micrococcus catarrhalis *et diverses autres bactéries* ;

2° *Examen cytobactériologique d'un pus* ;

3° *Détermination d'une bactérie ensemencée en gélose Veillon et en tube de Vignal* (bacillus sporogènes) ;

4° *Détermination d'une culture en bouillon de pneumo-bacille de Friedlander* ;

5° *Détermination d'un champignon ensemencé sur carotte* (Circinella spinosa) ;

6° *Reconnaissance de cinq microorganismes présentés en culture et de cinq préparations microscopiques coloriées.*

Le concours est l'un des meilleurs qui aient été jugés depuis longtemps, puisque le candidat classé 1er a mérité 95 points et que le 10e a encore obtenu 74 points 70, sur un total de 100 points.

Le jury tient à en exprimer sa particulière satisfaction et il propose de décerner :

Une première médaille à M. Morice (95 points sur 100) ;

Une deuxième médaille à Mlle Pinguet (93 points 1) ;

Trois mentions honorables à Mlle Blaignan (83 points 75), Mlle Froment Christiane (80 points 6), M. Segard (80 points 3).

CHIMIE DES ESSAIS

(*Pharmacie chimique.*)

Les épreuves comportaient :

1° *L'essai du perborate de sodium* ;

2° *Le dosage du glucose et du lactose dans une solution* ;

3° *Diagnose* : a) *Oxycyanure de mercure* ; b) *Sel de Seignette*.

Huit candidats ont pris part aux épreuves, sur lesquels trois seulement ont donné des résultats satisfaisants. Ce sont MM. Boizard, Masson et Mlle Longuevalle. Ces trois candidats ont reconnu le *sel de Seignette*, et indiqué seulement, pour l'*oxycyanure de mercure* : cyanure de mercure.

En ce qui concerne les dosages, ils ont obtenu, pour le perborate de sodium, de bons résultats. Pour les sucres, deux (Mlle Longuevalle et M. Masson) n'ont donné aucune indication, et les déterminations de M. Boizard ne sont pas exactes.

De l'examen de l'ensemble des épreuves, MM. Boizard et Masson pourraient avoir des notes équivalentes, et il serait équitable de leur partager le premier prix. Le deuxième prix serait attribué à Mlle Longuevalle, dont les épreuves ont une valeur très voisine de celles de MM. Boizard et Masson.

CHIMIE ALIMENTAIRE

(*Bromatologie et hydrologie.*)

Sept candidats ont subi les épreuves.

Dans une eau, rechercher les phosphates, doser les chlorures et le manganèse.

L'examen des rédactions préliminaires et des résultats obtenus permet d'éliminer quatre candidats. Restent seuls

en présence : Mlle GUILLON, MM. BOIZARD et GALIMARD. Les chiffres de Mlle GUILLON et de M. GALIMARD sont les mêmes, pour le dosage des chlorures, et très voisins, l'un de l'autre, pour le dosage du manganèse. Le chiffre de M. GALIMARD est le même que le chiffre théorique, toutefois, la rédaction de M. GALIMARD comporte une erreur (emploi de la méthode de Charpentier au lieu de la méthode de Mohr), alors que la rédaction de Mlle GUILLON est correcte.

Dans ces conditions, Mlle GUILLON et M. GALIMARD pourraient être mis *ex æquo*, pour le premier prix.

M. BOIZARD, qui a trouvé le chiffre théorique pour le manganèse, et un chiffre trop fort pour les chlorures, mais qui a une bonne rédaction préliminaire, serait classé pour le deuxième prix.

Premier prix ex æquo : Mlle GUILLON ; M. GALIMARD.
Deuxième prix : M. BOIZARD.

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Les épreuves comportaient :

1° *Le dosage du fer dans le sang ;*

2° *L'analyse toxicologique d'un sirop dont une cuillerée à soupe a déterminé la mort d'un enfant de un an.*

Huit candidats se sont présentés. Trois ont abandonné au cours de l'épreuve. Sur les cinq candidats restants, deux ont remis des résultats incomplets, le troisième n'a pu identifier le sirop de morphine.

Les deux candidats restants ont reconnu le sirop de morphine et ont trouvé, pour le dosage du fer, un chiffre voisin du chiffre théorique. Celui-ci était 720 mgr. 6 ; les deux candidats ont indiqué respectivement 710 et 730 mgr. La rédaction préliminaire de M. GOURSAT ne traite pas la question de toxicologie. Les deux rédactions préliminaires sur le

dosage du fer ont sensiblement la même valeur. Dans ces conditions, les épreuves étant égales, mais la rédaction préliminaire de M. GALIMARD plus complète, il paraît logique de proposer le classement suivant :

Premier : M. Galimard ; *second* : M. GOURSAT.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Le sujet proposé était :

Rayons ultra-violet. — Production. — Propriétés. — Applications.

Quatre candidats ont remis des copies.

Le jury propose d'attribuer le premier prix à Mlle BAZILLE et le second prix à M. RAOUL.

PRIX DESPORTES

Deux candidats se sont présentés : Mlle ROLLEN et M. POIRRIER et ont subi les épreuves suivantes :

ÉPREUVE ÉCRITE : *Pollinisation et fécondation chez les Gymnospermes et les Angiospermes. — Formation de l'embryon et polyembryonie* ;

ÉPREUVE PRATIQUE :

1° *Étude histologique d'une tige de Gentianacée (Gentiana cruciata)* ;

2° *Examen histologique d'une feuille de vigne atteinte de black-rot* ;

3° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches.*

La copie d'écrit remise par Mlle ROLLEN est nettement

supérieure à celle de M. Poirrier et a obtenu 48 points sur 50, celle de M. Poirrier en ayant mérité 36.

Les épreuves pratiques ont donné le même résultat pour les deux candidats, soit 36 points 50, ce qui porte les totaux à 84 points 50 pour Mlle Rollen et 72 points 50 pour M. Poirrier.

En conséquence le jury propose d'attribuer le prix Desportes à Mlle Rollen.

PRIX FLON

Deux candidats, MM. Charles Desgrez et Jean Ginestet, se sont inscrits et ont soumis, chacun, à l'appréciation du jury, un travail déjà présenté comme thèse pour l'obtention du diplôme de docteur de l'Université de Paris (Pharmacie).

Le travail de M. Desgrez est intitulé : *De l'influence de certaines eaux minérales sur la localisation et l'élimination de substances toxiques déterminées*. Certaines eaux minérales étant considérées comme des auxiliaires efficaces de nos procédés de défense contre les intoxications, l'auteur a pensé qu'il serait intéressant de vérifier sur des animaux, cette influence vis-à-vis de substances étrangères à l'organisme et de toxicité certaine, mais relativement faible. Le choix de ces substances, en l'espèce cuivre et caféine, a été fixé de de façon que les constatations accessoires au but principalement poursuivi fussent, en outre, susceptibles d'apporter une contribution utile à la solution d'une question toujours litigieuse, la toxicité relative du métal, de même qu'à la connaissance plus complète des transformations de la base purique.

Les expériences sur les sels de cuivre, relativement à la toxicité du cuivre pour le chien, ont montré que l'administration par voie digestive, en évitant d'atteindre l'effet vomi-

tif, permet l'emploi d'une dose quotidienne très voisine d'un centigramme de sulfate (o gr., oo3 en $Cu^2 S$) par kilogramme d'animal ; cette dose ne peut d'ailleurs être poursuivie plus de 40 jours. L'injection par voie intra-veineuse, de sels organiques indique une dose voisine de o gr., oo2 de cuivre compté en $Cu^2 S$ comme capable de produire en quelques jours une intoxication aiguë. Le cuivre se localise non seulement dans le foie, mais aussi dans le cerveau, les reins et le sang.

A la suite d'administration d'eau de Vichy (hôpital), on observe une augmentation rapide de l'élimination rénale du cuivre ingéré par voie digestive. La même eau accroît également les processus de défense de l'organisme contre le cuivre injecté par voie intra-veineuse, les premiers jours surtout, en augmentant la fixation hépatique, les jours suivants, en stimulant les éliminations rénales et intestinales.

Les expériences avec la caféïne ont été faites chez des lapins. L'addition de cafeïne au régime, en même temps que l'eau ordinaire ou l'une des eaux minérales étudiées (Vittel, Pougues, Evian) amène à constater dans l'urine, une augmentation marquée des purines par rapport à l'allantoïne. La transformation de la caféïne, malgré le régime exclusivement végétal du lapin, s'arrête donc, pour une part importante, à la phase xantho-urique. Après 48 heures, on ne retrouve plus de caféïne dans l'urine ; mais les quantités éliminées sont très différentes suivant la nature des eaux ingérées : 4,13 p. 100(Vittel) ; 5,85 (Pougues) ; 5,95 (Evian) ; 7,95 (eau ordinaire). Ces différences paraissent correspondre à une influence catalytique décroissante exercée par ces eaux sur la destruction de la caféïne dans l'organisme, la plus forte élimination (eau ordinaire) correspond à l'effet catalytique le plus faible.

Dans son travail intitulé *Contribution à l'étude des chlorydrates de pinène et de camphène*, M. Ginestet a tenté de

déterminer la composition des chlorhydrates liquides obtenus à partir du pinène par la méthode de Barbier et Grignard (action du gaz chlorhydrique sec sur le pinène en solution dans l'alcool absolu, à la température de 65,70°).

Il a caractérisé dans les produits obtenus des constituants solides et des constituants liquides.

Les constituants solides sont composés en majeure partie de monochlorhydrates, parmi lesquels le chlorure de bornyle forme la majeure partie, accompagné toujours de chlorure d'isobornyle, en proportions variables avec le temps. A côté de ces monochlorydrates, 2 dichlorhydrates ont pu être caractérisés, les dichlorhydrates de dipentène et de terpinène. La destruction du mélange des dichlorhydrates par l'aniline, à 180°, a permis d'isoler en outre les carbures suivants : dipentène inactif identifié par son tétrabromure, terpinène identifié par son nitrite. terpinolène identifié par son tétrabromure,

Les liquides ne peuvent être débarrassés complètement des chlorhydrates cristallisés qu'ils tiennent en dissolution. On a pu y caractériser, dans la fraction la plus importante, du chlorure de fenchyle, par la méthode de Grignard. Le dosage du chlore dans ces liquides a montré qu'il existe, mélangé aux chlorhydrates liquides, un constituant non chloré qui n'a pu être isolé à l'état pur ; d'après les circonstances de sa formation. il parait être l'éther-oxyde d'éthyle et d'isobornyle.

Pour éclairer le mécanisme de formation de ces divers constituants, l'auteur a étudié l'action de l'alcool absolu sur trois chlorhydrates définis, le chlorure de bornyle, le chlorure d'isobornyle et le chlorhydrate de camphène. L'alcool ne transforme pas le chlorure de bornyle, mais transforme assez rapidement le chlorure d'isobornyle qui, d'une part, s'isomérise en chlorure de bornyle inattaquable et d'autre part, libère de l'acide chlorhydrique avec formation de

camphène. Le chlorhydrate de camphène a un chlore extrêmement mobile et se transforme très rapidement, en présence d'alcool, en chlorure de bornyle stable, chlorure d'isobornyle qui évolue comme il vient d'être dit et camphène; le camphène fixe de l'alcool sous l'influence du gaz chlorhydrique et donne un oxyde d'isobornyle. On entrevoit ainsi le mode de génération des principaux constituants du produit de chlorhydratation du pinène en présence d'alcool. La présence du chlorure d'isobornyle dans le produit formé en premier lieu suffit à expliquer la formation ultérieure de camphène et d'isobornylate d'éthyle.

L'action du gaz chlorhydrique sur le pinène en milieu alcoolique donne donc à la fois éthers bornyliques et éthers isobornyliques et tous les constituants que M. Delépine et ses élèves ont retrouvés dans l'action des divers acides sur le pinène. Qualitativement, les produits formés sont les mêmes, seules les quantités obtenues diffèrent.

Accessoirement, M. Ginestet a montré que la chlorhydratation du camphène à 0°, au sein de l'alcool absolu, permet d'obtenir facilement le chlorure d'isobornyle pur actif.

D'après les courts résumés, qui viennent d'être faits, des deux travaux présentés en vue de l'obtention du prix Flon, on voit nettement qu'il n'existe pas de commune mesure permettant une comparaison raisonnable de recherches entreprises dans des directions aussi différentes.

Quoiqu'il en soit, MM. Desgrez et Ginestet ont fait, tous deux, preuve de chercheurs avisés et laborieux; ils sont arrivés, chacun, à des résultats intéressants dans l'ordre des recherches poursuivies. Le jury vous propose de leur attribuer le prix Flon, par parts égales.

PRIX LAILLET

ZOOLOGIE

Deux candidates ont suivi jusqu'au bout les épreuves.

ÉPREUVE ÉCRITE : *Les Trématodes*.

ÉPREUVE ORALE : *Reconnaissance de 20 animaux*.

Ont obtenu : Mlle DUMERC, (85 points sur 100); Mlle MARICHAL, (63 points sur 100).

La copie écrite remise par Mlle DUMERC, est excellente, c'est une des meilleures qui aient jamais été écrites pour ce prix. La reconnaissance a été également très bonne, et c'est avec une véritable satisfaction que nous proposons de lui décerner un prix aussi mérité.

PRIX LAROZE

Commission : MM. LEBEAU, GUERBET et BOUGAULT, rapporteur.

Un seul travail a été soumis à votre commission pour le concours du prix Laroze, celui de M. LEBOUCQ, ayant pour titre : *Sur les éthers et amides allophaniques. Carbonyldiurées dérivées des mono-urées et des semicarbozides substituées en 1*.

La caractérisation des fonctions alcool et amine et l'identification des composés appartenant à ces fonctions, au moyen d'une réaction spécifique et d'exécution simple, est un problème qui a souvent retenu l'attention des chimistes.

Plusieurs réactions pouvant répondre à ce but ont été indiquées ; chacune d'elles satisfait à quelques cas particuliers, mais manque le plus souvent de généralité.

Sans être parfaite, la formation des éthers allophaniques et celle des amides allophaniques, semble à l'heure actuelle, appelée à rendre de grands services pour le but cherché.

Déjà les allophanates d'alcools, si intéressants par leur

point de fusion précis et assez élevé, ont retenu l'attention de M. Béhal qui les obtenait en faisant arriver, dans les alcools, les vapeurs d'acide cyanique provenant de la dépolymérisation de l'acide cyanurique. La préparation, par ce moyen, d'un nombre assez grand d'éthers allophaniques, avait bien mis en relief le parti qu'on en pouvait tirer pour la caractérisation des alcools.

M. J. Leboucq simplifie la préparation de ces éthers en employant le chlorure de l'acide allophanique, qui, par simple contact avec l'alcool, donne rapidement et avec de bons rendements l'éther attendu.

C'est surtout vers les amides allophaniques, moins connus, que M. J. Leboucq a porté ses efforts. Il a montré que ces amides s'obtiennent, non moins facilement que les éthers, sous l'action du chlorure allophanique. Il a préparé un certain nombre de nouveaux dérivés de ce type, soit avec des amines aliphatiques, soit avec des amines cycliques.

M. J. Leboucq a ensuite étudié, avec un soin particulier, l'action de la chaleur sur les amides allophaniques. Les résultats varient avec les amides considérés : les amides dérivés des amines primaires donnent de l'ammoniaque, de l'acide cyanurique et les urées mono et disubstituées correspondantes ; les amides dérivés des amines secondaires régénèrent l'amine correspondante avec formation d'acide cyanurique, mais sans dégagement d'ammoniaque ; enfin les amides dérivés des hydrazines ne donnent ni ammoniaque, ni acide cyanurique ; il y a cyclisation de la chaîne latérale conduisant à l'urazol monosubstitué correspondant.

Au cours de la préparation des amides allophaniques on observe fréquemment la formation de carbonyldiurées résultant de la fixation d'une molécule d'acide cyanique sur la chaîne allophanique. M. J. Leboucq a préparé un certain nombre de ces composés et à partir de ces derniers, les acides carbimido allophaniques correspondants.

En apportant ainsi une importante contribution à la préparation facile des éthers et amides allophaniques et enrichissant nos connaissances sur ces intéressants composés, M. J. Leboucq fournit aux chimistes de précieuses indications pour la caractérisation des alcools et des amines.

A l'unanimité, le jury estime que ce travail répond aux conditions du prix Laroze et que l'intérêt des résultats acquis justifie l'attribution du prix à son auteur, M. J. Leboucq.

PRIX LEBEAULT

Deux candidats se sont présentés pour concourir pour le prix Lebeault ; Mlle Rollen, et M. Truhaut et ont remis des copies.

Épreuve écrite : *Dessication des végétaux, rôle des ferments au cours de la dessication, valeur des produits obtenus.*

Épreuve pratique : *Reconnaissance de 10 produits chimiques et 10 produits galéniques.*

La question écrite a été très bien traitée par les deux candidats qui ont fait preuve de fortes connaissances en pharmacie. La copie de Mlle Rollen est toutefois présentée avec plus de méthode que celle de M. Truhaut. Le jury a décidé d'attribuer 55 points sur 60 à Mlle Rollen et 50 à M. Truhaut.

L'épreuve de reconnaissance a légèrement favorisé M. Truhaut qui a obtenu 28 points sur 40 et Mlle Rollen 26 points.

Le total donnant 81 points sur 100 à Mlle Rollen et 78 à M. Truhaut, le jury propose d'accorder le prix Lebeault à Mlle Rollen, regrettant de ne pouvoir également récompenser son concurrent.

Je ne saurais rien ajouter de bien original aux réflexions de mes devanciers, et c'est encore l'impression ressentie à la suite des concours antérieurs qui se dégage de ceux de l'année scolaire 1929 — 1930. Je pourrais certes me baser sur une statistique, que je m'efforcerais de rendre aussi véridique que possible, mais les chiffres que j'ajouterais aux tableaux si documentés fournis par mes prédécesseurs immédiats ne changeraient pas grand'chose à cette constatation générale : prix de la Faculté peu recherchés, prix de Travaux pratiques très disputés, prix de Fondation n'ayant attiré qu'un nombre de concurrents restreint, il est vrai, mais représentant une élite remarquable.

Certes, la population scolaire s'accroît sans cesse, puisqu'elle a atteint cette année le chiffre record de 1050, et de nos élèves, une infime minorité recherche le titre de lauréat de la Faculté. A cette indifférence, on a donné bien des raisons toutes valables, mais l'on ne peut que regretter de voir disparaître si rapidement l'émulation qui est de règle dans l'enseignement secondaire. Il semble que le seul souci d'acquérir sans éclat un diplôme pour en tirer rapidement le meilleur profit, fasse oublier trop vite à nos étudiants qu'il est une distinction toujours fort prisée, et qui peut servir plus tard d'exemple à leurs enfants et à leurs élèves, c'est celle qui leur est conférée par les succès remportés pendant leurs études pharmaceutiques.

On ne saurait pourtant nier qu'au cours de ces dernières années, une propagande très active a été faite aux laboratoires de Travaux pratiques, par les Chefs de Travaux et par leurs Assistants. Les Chefs de Travaux, en particulier, pour la plupart, Professeurs agrégés, s'attachent à donner à leurs élèves, au milieu desquels ils vivent constamment, toutes les explications nécessaires pour la bonne intelligence et la réussite de leurs manipulations. Ce contact journalier avec les étudiants, contact plus étroit

que par le passé, a donné des résultats déjà manifestes, puisque les prix de Travaux pratiques sont l'objet d'une compétition sévère, et que les divers jurys ont tenu à souligner l'excellence des épreuves. Il ne faudrait pas, à ce sujet, se laisser trop impressionner par les chiffres, qui pourraient, sans explication, laisser croire que dans certains cas, la concurrence est apparue plus faible pour ces concours. En effet, pour les prix de Travaux pratiques, il est d'usage de ne convoquer qu'un nombre restreint d'élèves choisis certes parmi les meilleurs, et si la population scolaire continue à s'accroître, le nombre de candidats convoqués reste dans la plupart des cas toujours le même. Je prendrai comme exemple celui des prix de Travaux pratiques de Physique. En raison du nombre trop réduit d'appareils susceptibles d'être mis à la disposition des concurrents, (balances, polarimètres etc....), on ne peut juger à l'épreuve finale que six ou huit élèves. Six ou huit élèves pour les quelques 120 étudiants des années d'avant-guerre, constituaient une proportion acceptable, mais le pourcentage ne devient guère encourageant à l'heure actuelle, puisque le nombre d'élèves est au moins deux fois plus élevé.

S'il est relativement facile d'attirer les élèves aux prix de Travaux pratiques, il est infiniment plus difficile de détacher les étudiants du seul souci de l'examen de fin d'année ou du définitif, pour les inciter à s'inscrire au prix de la Faculté. Quoique les épreuves portent sur des matières identiques, la préparation leur paraît très spéciale, et ils redoutent, bien à tort, de laisser une mauvaise impression à leurs juges à la suite d'une composition insuffisante. D'autre part, dès le début de leur scolarité, les étudiants établissent un classement entre leurs camarades les plus méritants, et ils n'osent affronter la lutte avec ceux-ci. C'est pourquoi les mêmes élèves qui ont prouvé leur valeur en première

année d'études, continuent à accumuler les succès par la suite, en rencontrant une concurrence de moins en moins sévère en deuxième et en troisième années. En quatrième année, l'attrait de la Médaille d'or et des prix importants dus à de généreux mécènes semble réveiller un peu l'émulation entre les meilleurs élèves, mais, sur près de 250 étudiants, sept seulement ont concouru cette année et cinq ont terminé les épreuves. Il est juste de remarquer que la plupart des bons élèves se présentent à leur troisième et à leur quatrième examen probatoire à l'époque même où se passe le prix de quatrième année, mais cette excuse n'est guère valable pour les candidats sérieux, qui ont pu, par la préparation aux examens définitifs, acquérir ou rassembler les connaissances nécessaires pour subir avec quelque chance de succès les épreuves de la Médaille d'or, sans travail supplémentaire excessif.

Une autre constatation m'est suggérée par l'examen des résultats des prix de Fondation, prix Flon ou prix Laroze, qui sont en fait de véritables prix de thèses. Alors que les thèses soutenues devant la Faculté sont de plus en plus nombreuses, puisque leur nombre atteint 33 cette année, trois seulement ont été présentées aux prix de la Faculté. Les étudiants qui peuvent prolonger leurs études, acquièrent au cours des recherches entreprises sous la direction de Maîtres éclairés, en même temps qu'une habileté expérimentale indéniable, un esprit d'observation et un sens critique qui leur seront fort utiles dans l'exercice de leur profession. Il serait à souhaiter que les jeunes Docteurs en Pharmacie soumissent en plus grand nombre leur thèse à votre jugement, en vue de l'obtention d'un de ces prix de Fondation, car cette dernière sanction à leurs efforts devrait, à la vérité, être plus recherchée par nos élèves.

Vous voudrez bien, Messieurs, excuser ces quelques observations, dont nos étudiants feront certainement leur profit,

en témoignant plus d'empressement à affronter les concours de fin d'année. Ils savent qu'ils peuvent compter sur le dévouement de leurs Maîtres, qui ne cessent de leur prodiguer conseils et encouragements et qui applaudissent de grand cœur à leurs succès. C'est ainsi qu'il m'est agréable de célébrer la louange de certains des lauréats qui accumulent chaque année les lauriers les plus mérités, et je voudrais vous citer, entre autres, les noms de Mlles Dumoulin, Blot, Rollen, MM. Harlay, Poirrier et Galimard que nous retrouvons fréquemment au Palmarès des Prix de la Faculté. Parmi ces jeunes gens, qui conserveront de leur scolarité l'empreinte d'une formation scientifique très sérieuse, quelques-uns poursuivront peut-être leurs pas dans la voie de la recherche, trouvant dans la « joie de connaître » les satisfactions profondes qui sont pour nous tous un des charmes les plus enviables de l'existence.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire)

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1928 était le suivant : *Les simarubacées médicinales et toxiques*. Pour 1929 : *Les euphorbiacées médicinales et en partieulier les espèces purgatives sauf le riein*. Pour 1930, le sujet était : *Les plantes à berbérine*.

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr.50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fon-

dateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1930, le prix est alloué à la Zoologie, en 1931, il sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

Prix Laroze

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1930, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(*Biennal, 2.700 francs.*)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 °/₀, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1929.

La Faculté a maintenu pour 1930 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(*600 francs.*)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 °/₀ sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1930, le prix sera attribué à la Pharmacie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de bota-

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

nique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs : 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 % sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877 autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de

16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1930 est le suivant :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation LE METTAIS *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attibuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation LE METTAIS de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

1930. — MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph, 1642